

Festival envie d'ailleurs

Règlement 2020/2021



Article 1 - DEFINITION

L'association à but non lucratif Récréatives organise le festival « Envie d'ailleurs », en collaboration avec la Ville de Mouans-Sartoux.

Le festival « Envie d'ailleurs » a pour but de faire la promotion du slow travel, des voyages écologiques et durables pour personnes valides ou en situation de handicap. L'objectif est de mettre en avant une nouvelle façon de voyager : à pied, à vélo, à cheval, en van aménagé, en échange de maison... le tout à travers des rencontres, des tables rondes, des conférences, des projections de films, des ateliers et des stands.

Le festival se déroulera les 2, 3 et 4 avril 2021 à Mouans-Sartoux dans les Alpes Maritimes. Les projections sont destinées au grand public. Les films sont présentés en présence des réalisateurs.

L'appel à films est ouvert aux réalisateurs professionnels et amateurs.

Article 2 – THEMES ET FORMATS

Le festival « Envie d'ailleurs » vise à programmer les thèmes suivants : l'aventure, l'exploration, les rencontres humaines, la découverte, les destinations lointains ou proches... dans un contexte de voyage durable (zéro déchet, mobilité douce, impact écologique / carbone limité...).

Tous les formats (26 min, 52 min...), jusqu'à 90 minutes sont acceptés.

Les films en langue étrangère doivent être sous-titrés en français.

Article 3 – INSCRIPTIONS

Les films doivent être soumis aux organisateurs avant le 1^{er} décembre 2020 selon deux options :

- Un lien de visionnage en ligne (type vimeo, youtube...)
- Un lien de téléchargement (type wetransfer...)

La soumission se fait par mail à : e.bataillou@free.fr

L'inscription comporte les éléments suivants, complétés sur la fiche d'inscription jointe au présent règlement :

- Le titre du film, sa durée (estimée ou définitive), son format
- le nom et prénom du réalisateur, ses adresses, contact mail et téléphone
- le nom de la (des) société(s) de production s'il y a lieu, avec contact mail et téléphone
- un synopsis en 10 lignes maximum, la/les thématique-s couverte-s
- le lieu, la date, la signature de la personne soumettant le film
- un visuel haute résolution illustrant le film, au format 16/9 ou A4
- au choix, un lien de visualisation ou de téléchargement du film.

En cas de sélection du film dans la programmation du festival « Envie d'ailleurs », 4 photos du film seront envoyées par le candidat auprès de l'association pour la communication de l'événement (même adresse mail).

Les auteurs/autrices, producteurs/productrices et/ou réalisateurs/réalisatrices, peuvent proposer plusieurs œuvres au comité d'organisation.

Article 4 – SELECTION ET PROGRAMMATION

L'admission des œuvres dans la programmation relève de la seule compétence du comité d'organisation du festival. La programmation est construite à partir d'une sélection des films, au regard des éléments décrits à l'article 2.

Le comité d'organisation du festival confirmera par courriel la sélection des films retenus pour les projections, au plus tard, le 31 décembre 2020.

Article 5 – RENCONTRES AVEC LE PUBLIC

Les réalisateurs/réalisatrices et/ou les protagonistes des films sélectionnés sont invité-es à venir présenter leur œuvre lors des projections publiques. Pour les besoins de l'animation des projections, un animateur prendra le cas échéant contact, avant l'événement, avec les réalisateurs/réalisatrices et/ou les protagonistes.

Dans le cadre de la communication autour de l'événement, l'association est susceptible de proposer des rencontres presse aux réalisateurs/réalisatrices.

Article 6 – CONDITIONS D'ENTRÉE

L'entrée du public au festival « Envie d'ailleurs » est gratuite (accès à l'espace exposant, aux tables rondes...) et l'entrée de certaines projections pourra être payante.

Article 7 – PRISE EN CHARGE

Le festival Envie d'ailleurs assure la prise en charge des frais de transports, d'hébergement et de bouche des réalisateurs(trices) et/ou protagonistes présentant leur film.

Article 8 – COPIE DE DIFFUSION

Afin de permettre une projection au format FullHD 16/9, les supports de diffusion des films sélectionnés devront être compatibles avec les formats suivants :

- Fichiers informatiques (idéalement H264 1920x1080)
- Disques Blu-Ray

Article 9 – FRAIS D'ENVOI

Le cas échéant, les frais d'envoi des films sont à la charge des participants. Il en est de même des frais de retour éventuels.

Article 10 – RESPONSABILITES

Les participants devront assurer leur film pour l'envoi et l'utilisation faite dans le cadre du Festival Envie d'ailleurs, l'organisation déclinant toute responsabilité en cas de perte ou de dommage.

Les réalisateurs se seront assurés d'avoir les droits de diffusion des œuvres, notamment musicales, employées dans les films documentaires soumis et présentés.

Article 11 – DROIT À L'IMAGE

Pendant le festival, toutes les images (films, vidéos, photos) et enregistrements sonores seront pris sur le principe du consentement tacite des personnes présentes, et pourront être utilisées à des fins de communication par l'association organisatrice du Festival « Envie d'ailleurs » ainsi que par les différents partenaires du festival.

Article 12 – DROIT D'USAGE DES ŒUVRES ET DOCUMENTS

Les documents (films, photos, extraits, teasers, bandes originales...) seront conservés par l'organisation. Ils ne seront utilisés que dans le cadre de projections publiques au titre du festival « Envie d'ailleurs ».

A des fins de promotion de l'événement, ils pourront être utilisés libres de droit, sous forme d'extraits inférieurs à 3' (photos, vidéos, sons) par l'association organisatrice. Dans ce sens, la publication des photos, teaser et extraits de film est considérée comme autorisée et gratuite pour les besoins de l'événement.

Article 13 – ENGAGEMENT

L'inscription des films implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement.

Fiche d'inscription – Festival Envie d'ailleurs – édition 2021

Bienvenue au festival « Envie d'ailleurs ». Merci de votre proposition et de votre participation. Avant de remplir cette fiche et de nous la retourner, assurez-vous d'avoir bien pris connaissance du règlement.

La date limite d'envoi de votre film est le 1^{er} décembre 2020.

Cette fiche est à envoyer avec votre proposition de film à : e.bataillou@free.fr

Toute l'équipe du festival reste à votre disposition par mail : contact@festivalenviedailleurs.com

TITRE DU FILM :

ANNÉE / DURÉE :

THÈMES :

RÉALISATEUR(S)-

TRICE(S)

ADRESSE :

MAIL :

TÉLÉPHONE :

Asso

!!! N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE UN SYNOPSIS DE 10 LIGNES MAXIMUM !!!

Je soussigné.e _____, réalisateur(trice) / producteur(trice) (rayer la mention inutile), atteste avoir pris connaissance du règlement du festival « Envie d'ailleurs » et en accepter les termes et conditions. Je confirme par la présente la soumission de l'œuvre décrite ci-dessus à l'édition de 2021.

Fait à _____

, le _____

Signature _____

Association Récréatives – Festival Envie d'ailleurs

104 Chemin de castellaras

Domaine de Plascassier

06370 Mouans-Sartoux